

Tableau synthèse

Avec cœur et compétence

PLAN STRATÉGIQUE 2006-2010

Mission

Nous veillons à la protection de citoyens inaptes par des mesures adaptées à leur état et à leur situation. Nous nous assurons que toute décision relative à leur personne ou à leurs biens est prise dans leur intérêt, le respect de leurs droits et la sauvegarde de leur autonomie. Nous informons la population et nous la sensibilisons aux besoins de protection découlant de l'inaptitude.

Vision

En cas d'inaptitude, le citoyen qui en a besoin peut compter sur une personne qui le représente et assure la protection de ses droits, avec cœur et compétence.

Enjeux

LA RELATION PERSONNELLE DU CURATEUR PUBLIC AVEC LES PERSONNES QU'IL REPRÉSENTE

LA PRIMAUTÉ DE LA FAMILLE ET LE DROIT DE REGARD DU CURATEUR PUBLIC

LA PRÉSENCE ACTIVE DU CURATEUR PUBLIC DANS LA COMMUNAUTÉ

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Orientations, axes et objectifs

1

S'assurer que toute personne sous régime de protection public reçoit le suivi que requiert sa condition

2

Favoriser la prise en charge des personnes inaptes par la famille et par les proches

3

S'assurer de la collaboration en réseau des intervenants engagés dans la protection des personnes inaptes

4

Consolider les compétences du personnel qui est au premier plan de la protection offerte aux citoyens inaptes

Axe 1 : La protection des personnes

D'ici à avril 2010, poursuivre et intensifier l'établissement d'une relation personnelle entre le Curateur public et les personnes protégées.

D'ici à avril 2010, effectuer une vigie, en complémentarité avec d'autres organismes du gouvernement du Québec, auprès des ressources et des établissements privés et publics qui hébergent des personnes représentées par le Curateur public afin de s'assurer de la qualité des services qui sont offerts à ces dernières.

D'ici à avril 2010, s'assurer que les personnes protégées bénéficient de l'accompagnement juridique nécessaire.

Axe 2 : La gestion des patrimoines

S'assurer de la saine gestion du patrimoine des personnes protégées, et ce, dès l'ouverture d'un régime public :

- D'ici à avril 2008, les inventaires sont produits en 90 jours ou moins.
- D'ici à avril 2010, les personnes représentées bénéficient de tous les revenus auxquels elles ont droit et leurs obligations financières sont respectées en tout temps.

Axe 3 : La circulation de l'information

D'ici à avril 2010, améliorer la circulation de l'information sur les personnes représentées et sur leur patrimoine afin de faciliter et d'accélérer la prise de décision.

Axe 1 : L'information et le soutien

D'ici à avril 2010, offrir aux citoyens une meilleure information et leur faciliter la planification et l'organisation de leur propre protection en cas d'inaptitude.

D'ici à avril 2010, mieux informer les familles et faciliter leurs démarches pour la protection de leurs proches inaptes.

Axe 2 : La surveillance des mesures privées

D'ici à avril 2010, implanter des modes de surveillance plus efficaces et plus rapides afin d'accroître les interventions préventives et de diminuer les situations à risque.

Axe 1 : Les réseaux de services

D'ici à avril 2010, élargir et consolider le réseau de partenaires engagés dans la protection des personnes inaptes, notamment en mettant en œuvre des mécanismes facilitant l'échange d'information ainsi qu'en s'ouvrant davantage à la participation des groupes communautaires.

Axe 2 : Les réseaux de réflexion

D'ici à avril 2010, prendre part aux réseaux de réflexion et aux forums sur les droits des citoyens vulnérables.

D'ici à avril 2010, poursuivre le développement de la connaissance des clientèles et des facteurs qui influencent l'évolution de la demande de services avec les milieux intéressés.

Axe 1 : La formation de la main-d'œuvre

Offrir au personnel l'information et la formation requises afin de mieux répondre aux besoins des personnes protégées, aux exigences de la prestation de services et aux technologies de l'information :

- D'ici à avril 2010, offrir des sessions de formation et d'information sur les besoins des personnes protégées.
- D'ici à avril 2010, offrir des sessions de formation visant l'adaptation aux changements organisationnels et technologiques.

Axe 2 : La planification de la main-d'œuvre

À compter d'avril 2006, appliquer un plan de gestion de la main-d'œuvre afin d'assurer à l'organisme la disponibilité de personnel dans tous les champs de compétence requis.

Axe 3 : L'amélioration des services

D'ici à avril 2008, élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des risques permettant de cibler les services pouvant faire l'objet d'interventions visant à en améliorer l'efficacité ou l'efficacé.